

Quel accueil pour votre enfant après la crèche ?

Le gouvernement réfléchit à l'avenir de l'école maternelle,

que pensez-vous de ses projets ?

Un petit test « objectif » pour y voir plus clair !

L'accueil de mon enfant doit être :

- payant.
- gratuit.

Je souhaite que mon enfant puisse être accueilli :

- sans condition.
- après être passé devant une commission d'évaluation.

Le personnel ayant la responsabilité des apprentissages doit être :

- du personnel communal éventuellement spécialisé.
- un enseignant formé.

Je souhaite que mon enfant puisse entrer à l'école :

- à 2 ans.
- à 3 ans.
- plus tard.

Les activités proposées doivent être :

- définies par des programmes nationaux.
- choisies par les acteurs locaux.



Vous avez un maximum de ☺ :

Attention, l'école dont vous rêvez est en danger ! Les rapports de la député Tabarot et de la sénatrice Papon proposent de mettre en place des jardins d'éveil en lieu et place des écoles maternelles. Encadré par du personnel municipal à la charge des communes (augmentation des impôts locaux), payant pour les familles, avec un taux d'encadrement inférieur à ceux des crèches. Les enfants auront accès à l'école maternelle qu'après accord d'une commission d'évaluation !

Ce projet nous inquiète, le ministère annonce qu'il n'est pas d'actualité et pourtant ... certaines communes ont d'ores et déjà prévu d'implanter des jardins d'éveil à côté des écoles !

Et plus tard ... c'est tout le service public d'enseignement qui est attaqué par ces réformes. De la maternelle à l'université, parents, lycéens, étudiants et enseignants se mobilisent pour maintenir une École de qualité.

Pour plus d'information : www.touspourlecole.canalblog.com

Vous avez un maximum de ☹ :

Vous pouvez rejouer !!!

Propositions du rapport Papon

Accueil des enfants

Actuellement

- Assistante maternelle.

- Crèche payante jusqu'à 3 ans

- Ecole (à 2 ou 3 ans selon les possibilités) quand l'enfant est propre.

« Les enfants de 3 ans doivent être accueillis. »

Jusqu'à 2 ans : - assistante maternelle
- crèche (à la charge des collectivités locales sachant que la subvention allouée par la CAF aux mairies pour les crèches a baissé de 70 % à 38 % en 5 ans)
De 2 à 3 ans : **jardins d'éveil dans les écoles** dont le financement sera pris en charge par les communes, la CAF et les familles.

A partir de 3 ans : école, quand l'enfant est prêt.
Le rapport envisage « qu'une commission étudie les passages du jardin d'éveil vers l'école maternelle. »

« Les enfants de 3 ans peuvent être accueillis. »

Encadrement

Assistante maternelle : 1 adulte pour 3 enfants → Assistante maternelle : 1 adulte pour 4 enfants

Crèche: 1 adulte pour 8 enfants → Crèche: 1 adulte pour 15 enfants

Ecole : 1 enseignant et 1 ATSEM par classe → Jardins d'éveil : 1 adulte non enseignant pour 15 enfants (sans condition de propreté)